

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU Lundi 1^{er} SEPTEMBRE 2025 (validé en réunion de conseil du 16 septembre 2025)

Étaient présents : Mme DOUDARD, Maire - Mr LORY et Mr CHAMPAGNE, Adjoints au Maire - Mme BUCHARD - Mme DUVAL - Mr LOURDAIS - Mr CHARLOT - Mr DESTOUCHES - Mr LERAY- Mme LEVANNIER et Mr LEDAUPHIN

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Sont élus :

- Maire : Monique DOUDARD
- 1^{er} adjoint : Gérard LORY
- 2^{ème} adjoint : Éric CHAMPAGNE

Un procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints a été rédigé et signé à cet effet.

CHOIX DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

Madame le Maire est chargée, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal :

↳ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite d'un montant fixé à 10 000 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à subdéléguer, par arrêté, à Monsieur Gérard LORY, Premier Adjoint, en cas d'absence, la décision prise en vertu de la présente délégation.

- ↳ De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- ↳ De passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- ↳ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- ↳ De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- ↳ De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 120 000 € par année civile.
- ↳ D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'EAU DU NORD-OUEST MAYENNAIS (SENM)

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la Commune auprès du Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais (SENM). Le Conseil décide de réaliser un vote à main levée.

Election du délégué titulaire : Premier tour de scrutin

↳ Est élu à la majorité absolue (10 pour - 1 abstention) : Mr LORY Gérard

Election du délégué suppléant : Premier tour de scrutin

↳ Est élu à l'unanimité (11 pour) : Mr DESTOUCHES Christophe

CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A CE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme DOUDARD, élue Maire et donc Présidente du CCAS, ne peut pas figurer dans la liste des représentants du conseil municipal qui comporte 6 membres.

Pour la remplacer, Michaël LERAY se porte candidat.

Celui-ci est élu à l'unanimité par vote à main levée.

Gérard LORY, Christelle BUCHARD, Éric CHAMPAGNE, Cindy DUVAL et Colette LEVANNIER acceptent de rester membres du conseil d'administration du CCAS.

CCBM : DESIGNATION DE 2 MEMBRES A LA COMMISSION « ECONOMIE EMPLOI FINANCES SANTE » ET DESIGNATION DE 2 MEMBRES A LA COMMISSION « EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES »

⇒ Pour la commission « économie, emploi, finances, santé » :

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, désigne à l'unanimité :

- ↳ Membre titulaire : Mr CHARLOT François-Xavier
- ↳ Membre suppléant : Mr DESTOUCHES Christophe

⇒ Pour la commission « Evaluation des transferts de charges » :

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, désigne à l'unanimité :

- ↳ Membre titulaire : Mr LORY Gérard
- ↳ Membre suppléant : Mr CHAMPAGNE Éric

Compte-rendu exact, vu par Mr Jacky LOURDAIS, le secrétaire de séance.